

Inculquer un esprit entrepreneurial

Philippe Gilliéron donne un cours inédit à l'UNIL sur la transformation numérique du droit. Le professeur sort également un livre consacré à ce thème.

Francine Zambano

L'avocat Philippe Gilliéron est professeur à l'École de droit depuis 2006. « J'ai été engagé à l'époque pour enseigner dans le cadre du Master en droit de la sécurité, de la technologie et de l'information ; autrement dit il n'était nouveau ni pour la faculté ni pour moi de s'intéresser aux enjeux numériques. Toutefois, pendant plusieurs années, l'intérêt de ces enjeux pour la majorité des juristes est demeuré limité, dit-il. Aujourd'hui, le marché évolue, que ce soit pour les avocats d'affaires ou les généralistes. »

Philippe Meier, directeur de l'École de droit et Laurent Moreillon, doyen de la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique en sont bien conscients et ont la volonté de faire du numérique une priorité, avec la création à court terme d'un pôle numérique ayant pour objectif de renforcer les synergies entre les trois Écoles dans ce domaine. Désireux de préparer au mieux les étudiants, ils ont invité Philippe Gilliéron à donner un cours sur la transformation numérique du droit en lui laissant carte blanche. « Certain de l'intérêt qu'il y a à préparer les étudiants au monde dans lequel ils vont devoir évoluer, j'ai tout de suite accepté. Un bagage théorique sera évidemment toujours nécessaire, mais ne suffira plus à être prêt à affronter un monde en constante mutation. »

Des outils numériques vont de plus en plus se développer pour des recherches ou pour de l'analyse prédictive avec pour corollaire un rôle moindre quant à l'importance de pouvoir soi-même effectuer des recherches pointues et fournir une analyse qui, à moyen terme, pourrait l'être de manière automatisée. La manière dont se déroule l'examen pour ce cours est également inédite à sa connaissance dans une École de droit. Les étudiants doivent travailler en groupe sur un concept de legaltech qui fait donc référence à l'usage de la technologie et de logiciels ayant un impact sur la manière dont le juriste est amené à rendre des services. « J'ai envie de leur inculquer un esprit entrepreneurial. En dix ans, le canton de Vaud est passé de 400 à 700 avocats. Difficile dès lors pour chacun

de s'installer avec succès, mais il ne faut pas en avoir peur, car la transformation numérique va susciter l'apparition de nombreux métiers dans le domaine juridique touchant de loin ou de près à ce changement. »

Dans le cadre de son activité d'avocat dans le domaine du digital et de la propriété intellectuelle, Philippe Gilliéron a perçu de la part de ses clients un intérêt toujours plus prononcé à vouloir faire des économies par le biais de technologies censées rendre les services plus efficaces, plus rapides et productifs. Il l'explique dans un livre qui vient de sortir. Dans son

traial.ch. Il croit beaucoup à ces plateformes de mises en relation entre les juristes et des utilisateurs qui n'ont pas forcément les moyens de se payer un avocat. Des prestataires peuvent répondre à ces questions pour un prix fixe et dans un délai très court.

La transformation numérique du monde du droit est ainsi susceptible de démocratiser l'accès aux services juridiques en offrant à tout un chacun la possibilité d'avoir recours à un soutien juridique. L'égalité n'en sera que renforcée, non seulement au profit de tous, mais aussi des avocats qui se verront ainsi proposer



« J'ai envie d'inculquer un esprit entrepreneurial aux étudiants en droit », affirme Philippe Gilliéron. F. Imhof © UNIL

ouvrage, l'homme de loi analyse tour à tour les facteurs de changement, passe en revue les outils informatiques qui vont avoir un impact sur la manière dont le juriste va à l'avenir exécuter son travail, ainsi que la façon dont les études d'avocats peuvent se transformer.

Une start-up

Philippe Gilliéron sait de quoi il parle non seulement sur le plan théorique mais aussi pratique puisqu'il a lancé sa propre start-up,

une part plus importante du marché qu'elle ne l'a jamais été. « Loin de devoir avoir peur de cette transformation, nous ne pouvons que nous réjouir de ses effets, que ce soit en tant que citoyen ou juriste », conclut-il.

Philippe Gilliéron, *La transformation numérique du monde du droit*, Éditions Schulthess.

